

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1306

3 juin 2013

SOMMAIRE

1stAMG S.A.	62687	Les Résidences d'Howald S.A.	62685
2sticS.à.r.l.	62651	Leudelange Office Park S.A.	62662
6543 Luxembourg S.A.	62675	L.S.C. Engineering Group	62646
AC Kymppi S.A.	62647	Luxembourg Irtysh Petroleum Sàrl	62662
Acres 1010	62675	Lux-Power S.à r.l.	62678
Advantage, SICAV	62674	LUXREAL Invest S.A.	62651
Alma Capital Investment Funds	62675	M.C.M. (Luxembourg)	62650
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	62677	M.C.M. (Luxembourg)	62649
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	62677	Mermaid Lagoon S.à r.l.	62651
BREDS Europe 1 NQ S. à r.l.	62646	MH Concept S.à r.l.	62676
Brovedani International S.A.	62642	Millersfield S.A.	62678
F.02 Masterbuilders	62676	Muiris SCI	62681
Ferrari Fans Club Luxembourg	62684	Neways Parent S.à r.l.	62649
Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l.	62663	Oxmosis	62684
Fondation Recherche sur le Sida	62688	Paca Location S.à r.l.	62674
Gagfah S.A.	62677	PensPlan SICAV Lux	62650
International Share & Consulting S.A. ...	62642	Piraeus Asset Management Europe S.A.	
Johnson Controls Luxembourg Corporate			62673
Finance S.à r.l.	62649	Platinum Properties S.A.	62685
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. ...	62644	Private Opportunities (Lux) S.à r.l.	62674
JPMP Siteco Holding (Luxembourg) S.à.r.l.		Scandinavian SP S. à r. l.	62682
.....	62642	Sixth Dimension S.A.	62647
Labelle S.A.	62663	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	62688
Labelle S.A.	62663	Third Millennium Finance S.A.	62687
Labelle S.A.	62673	Union Investment Luxembourg S.A.	62649
Lëlljer Gaart	62646	WGI Warin Global Investments S.A.	62659
Lëlljer Gaart	62649	Woier R5 S.A.	62644
Lem Gestion et Financement S.A.	62650	Ze Bridge S.à r.l.	62676

JPMP Siteco Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 10.801.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.687.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 12 avril 2013

L'assemblée générale:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 12 avril 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour JPMP Siteco Holding (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire

Un mandataire

Référence de publication: 2013049288/19.

(130060134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

International Share & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049274/10.

(130060179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Brovedani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.057.

L'an deux mil treize, le treize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "BROVEDANI INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue de la Reine, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 73.057, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 108 du 1^{er} février 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du susdit notaire Jacques DELVAUX, le 29 juin 2009, publié au Mémorial C n° 1638 du 5 août 2009..

L'assemblée est présidée par Mr Serge THILL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Nerina CUCCHIARO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Reine.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Mario IACOPINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Reine

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de EUR 7.550.000 (sept millions cinq cent cinquante mille Euros) est dûment présente ou représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société vers 125a, route d'Esch, L-4440 Soleuvre, et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le siège de la société est établi à 125a, route d'Esch, L-4440 Soleuvre».

2. Révocation du mandat de tous les administrateurs.

3. Nomination d'un nouveau conseil d'administrateur.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte que par décision du conseil d'administration du 22 novembre 2012, il avait été décidé de transférer le siège social de la société, mais que cette décision n'a pas pu être déposée au Registre de Commerce car le transfert de siège vers une autre commune doit être pris par acte notarié.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 125a, route d'Esch, L-4440 Soleuvre, et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le siège de la société est fixé dans la commune de Sanem."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat des actuels administrateurs avec effet à la date des présentes, savoir:

- M. Benito Zollia, Entrepreneur, demeurant en Italie;
- M. Serge Thill, Consultant, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, Employé, demeurant à Luxembourg;
- M. Mario Iacopini, Employé Privé, demeurant à Luxembourg;
- Mme Nerina Cucchiaro, Employée Privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de fixer le nombre des administrateurs à trois et nomme aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes.

- M. Benito Zollia, Entrepreneur, né à le 16 septembre 1946, demeurant à Gorizia,
 - M. Serge Thill, né à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 1954, Consultant, demeurant à;
 - Mr François KIRSCHMANN, Consultant, né à , le 26 juin 1945, demeurant à
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.200 (mille deux cents Euros).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, N. Cucchiaro, M. Iacopini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2013. Relation: LAC/2013/12264. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013045984/79.

(130056600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.672.

Il convient de noter que l'adresse de l'associé unique de la Société a changé. Désormais le nouveau siège social est au Trident Trust Company (Cayman) Limited, numéro 847, 4^{ème} étage, One Capital Place, Grand Cayman KY1-1102, Îles Caïmans.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049287/13.

(130060301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Woiwer R5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.198.

L'an deux mil treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«WOIWER R5 S.A.»

établie et ayant son siège social à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.198,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 711 du 1^{er} avril 2009, page 34.113, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1.709 du 21 août 2010, page 81.994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude MULLER

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claude MULLER.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente (30) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Diminution du capital social de la société et modification du nombre d'actions et modification de l'article 3 des statuts
3. Révocations de tous les administrateurs
4. Nomination des nouveaux administrateurs
5. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de diminuer le capital social au montant de trente-deux mille euros (32.000.- €) et de modifier le nombre d'actions à 32.

Le montant de la réduction du capital sera remboursé aux actionnaires.

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- €) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) chacune.»

Au vu du changement précédent le capital social est souscrit comme suit:

- 1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187 8 actions
- 2) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.»
avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723 8 actions
- 3) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.»
avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720 8 actions
- 4) La société à responsabilité limitée «Financière Schmit & Schmit SARL»
avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A rue de Leudelange,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.315 8 actions

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonction avec effet au jour des présentes et leur accorde plein et entière décharge de la mission accomplie par eux depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée à la fonction d'administrateur:

- 1) Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur, né le 26 juillet 1962 à Mata Mourisca, Portugal, demeurant à L-4499 Limpach, 11, Op Wisschen;
 - 2) Monsieur Marc PELLER, né le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill;
 - 3) Monsieur Stephan SCHMIT, né le 4 mai 1976 à Luxembourg, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz
- Est nommé à la fonction d'administrateur délégué, Monsieur Marc PELLER, né le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés/comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. MULLER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2013. Relation: EAC/2013/4336. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

62646

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046508/95.

(130056276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

L.S.C. Engineering Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 janvier 2013

1^{ère} résolution:

L'Assemblée nomme comme Administrateurs:

- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement à L-8303 CAPELLEN 85-87 Parc d'Activités
- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement à L-8303 CAPELLEN 85-87 Parc d'Activités
- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement à L-8303 CAPELLEN 85-87 Parc d'Activités
- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement à L-8303 CAPELLEN 85-87 Parc d'Activités

Les mandats de tous les administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

2^{ème} résolution

L'assemblée Générale nomme comme nouveau réviseur pour la durée d'un an la société AUDITEURS ASSOCIES, société anonyme, ayant son siège social au 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olivier Webert / Marcel Hetto / Andreas Wener
Secrétaire / Président / Scrutateur

Référence de publication: 2013049294/24.

(130060300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Lëlljer Gaart, Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R.C.S. Luxembourg B 101.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049295/10.

(130060464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

BREDS Europe 1 NQ S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.328.

Rectificatif sur le document déposé le 11 Avril, L130057175.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 5 avril 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 6NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P., Limited Partnership constituée et régie selon les lois du Caïmanes, Iles, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Caïmanes, Iles, et pas encore inscrit immatriculée auprès du Registrar of Companies, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013049690/20.

(130060583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Sixth Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular vote

1. The resignation of Mr Alain RENARD from his mandate as Director and Chairman of the Board of Directors be enacted with effect on April 11th, 2013.

2. Mr Harald CHARBON, private employee, born on July 11th, 1969 in Verviers, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Mr Alain Renard, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2014.

3. Mr. Serge KRANCENBLUM, M.B.A., born on October 8th, 1961 in Metz, France, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2014.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

1. La démission de Monsieur Alain RENARD de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, est actée avec effet au 11 avril 2013.

2. Monsieur Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alain Renard, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

SIXTH DIMENSION S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013049467/33.

(130060277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

AC Kymppi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 80.979.

L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «AC KYMPPI S.A.», (matr. 2001 2204 672), avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 10 octobre 2001 numéro 863, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.979, ayant reçu sa dénomination actuelle suivant assemblée générale passée par-devant le notaire instrumentaire en date du 1 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 12 septembre 2011, numéro 2126;

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, administrateur, demeurant à L-2410 Strassen (Luxembourg), rue de Reckenthal 113, né le 21 juillet 1953 à Gembloux (Belgique).

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1.- Transfert de siège et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts;

9. - Nomination d'administrateur et de commissaire;

10. - Divers.

II. - Que l'assemblée constate qu'il n'y a qu'un seul actionnaire, à savoir Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, prénommé; qu'il n'y a donc pas lieu à dresser une liste des présences.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers, et par conséquent de changer l'article 2, première phrase des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.».

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'il n'y a qu'un seul actionnaire et en conséquence révoque les administrateurs de la société à l'exception de Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, prénommé, qui reste nommé seul administrateur de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature et ce pour une durée de six ans à partir des présentes.

L'assemblée révoque également le commissaire aux comptes actuel de la société et nomme en son remplacement pour une durée de six ans Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, né le 19 novembre 1965 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, Square de la Lys 53.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent cinquante euros (650,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Jean-Marie DUVIVIER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 janvier 2013. Relation: DIE/2013/630. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 avril 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013046533/65.

(130056335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

M.C.M. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.223.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049327/10.

(130060261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66226 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047591/10.

(130057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Lëlljer Gaart, Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R.C.S. Luxembourg B 101.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049296/10.

(130060465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.152.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 19 mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Shane L Ware, né le 6 juillet 1979 à American Fork, Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 536 South 750 West, Spanish Fork, Utah 84660, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de Christopher A. Guinn en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

* Christopher Crump, gérant de catégorie A;

* Share L Ware, gérant de catégorie A; et

* Flavio Marzona, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050060/21.

(130061383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.560.

Veuillez noter que l'associée unique, Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., a changé d'adresse avec effet au 16 novembre 2012 et se situe désormais à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

62650

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013049283/13.

(130060227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 avril 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Michel THOMAS, président, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,

- Florian SCHWIENBACHER, administrateur, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer,

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer,

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Deloitte Audit S.à r.l. sise 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013050084/28.

(130060719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Lem Gestion et Financement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.371.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 avril 2013 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, n° d'immatriculation 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31.12.2011, en remplacement de CHESTER-CLARK LIMITED, démissionnaire.

La société MOTHERWELL SERVICES LIMITED terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013049310/16.

(130060234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

M.C.M. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.223.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049326/10.

(130060255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Mermaid Lagoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 222.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049330/10.

(130060353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

LUXREAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049325/9.

(130060395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

2sticS.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 176.540.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on eleventh of March.

Before Us Maitre Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

2stic GmbH, a corporation organized under the laws of Austria having its registered office at Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz (Austria), ("the single shareholder"), here represented by Mr. Dirk Ruppert, with private address at 21 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal,.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders (the shareholders are hereafter collectively referred to as the "Shareholders" and each the "Shareholder"), but not exceeding (10) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Corporate objectives. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in any Luxembourg or foreign entity in any form whatsoever and the management of such participations.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. The Company may grant to all kinds of aids, financial assistances, loans and money facilities, advances and guarantees to its subsidiaries, affiliated companies and other companies. The Company is not admitted to issue loan certificates and debentures but it may otherwise undergo any kind of indebtedness for the purpose of extending financial assistances within the scope of its corporate object. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may in addition acquire, use and dispose of real estate whether located within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other foreign country as the Company may also perform such activities through or in conjunction with related or non-related companies or enterprises with which it stands in whatever kind of working or joint venture agreement.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In this regard, the Company may especially render technical and economic services relating to the development, operating, management, registration, marketing and processing of electronic games and programs, whether online and via internet, or any kind of transmission, browsing, broadcasting, via cable or any other technical means as state of the art will develop."

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as described in Article 13 hereafter.

Art. 4. Name. The Company will have the name «2sticS.ar.l.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company to another location in the municipality where the statutory registered office is located. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a Super Majority Vote of the Shareholders.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. In such circumstances, the decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The corporate capital may be changed at any time by a Super Majority Vote of the Shareholders.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of issued and outstanding shares of the Company.

As between the Company and its Shareholders, the Company's shares are indivisible and each share shall only have one legal owner. If a share is owned by more than one owner, the co-owners have to appoint a sole person as the legal owner and their representative in dealings with the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law, which notably provides that (i) shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting and (ii) shares may not be transferred by reason of death of a shareholder to non-shareholders except with the approval of shareholders representing three-quarters of the rights owned by the surviving shareholders.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a Simple Majority Vote of the Shareholders.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the

Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman or by all the managers present. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by any two managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. For the purpose of this Articles, business day means a day when banks are open for regular business in Luxembourg and which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday.

The single Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares that he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

"Simple Majority Vote": Decisions requiring a simple majority vote are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than 50% of the share capital of the Company.

"Super Majority Vote": Decisions requiring a super majority vote are only validly taken insofar as they are adopted by the majority of Shareholders owning 75% or more of the Company's share capital.

The Board of Managers may call any shareholder meetings by giving 10 business days' written notice thereof specifying the time, place and agenda for such meeting to all shareholders and Extraordinary shareholder meetings shall take place when called by the Board of Managers or if requested by shareholders who hold at least 50% of the Company's share capital. If, upon such request by the shareholders, the Board of Managers does not call a meeting within 20 business days of such request, such shareholders may call the meeting by giving at least 15 business days written notice thereof to all shareholders, which notice shall specify the time, place and agenda for such meeting.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

If the managers send the invitation, it shall as far as necessary explain the subject of the resolutions and enclose any documents necessary for the evaluation thereof. The shareholders' meeting shall be called in writing by post, e-mail or telefax making known the agenda, time and place and giving a notice period of 10 business days. The date of sending the invitation and the date of the meeting shall not be included in the calculation of the notice period. A Shareholder may participate in a shareholder vote, whether at a shareholder meeting or by written consent in person or by proxy.

The following actions by the Company require the prior approval of the Shareholders by a Simple Majority Vote:

- Appointment, confirmation and removal of managers;
- Adoption of the Company's statement of accounts and financial statements;
- Choice of auditor; and
- All other actions of the shareholders that are not required to be made by Super Majority Vote or by unanimous vote either in these Articles or by Luxembourg Law.

The following actions by the Company require the prior approval of the shareholders by a Super Majority Vote:

- Amendment of the Company's articles of association, including without however limitation, the increase or decrease of the share capital of the Company;
- Extension, termination, merger, consolidation, sale of substantially all of the Company's assets and liquidation of the Company; and
- All other actions that are specifically stated by these Articles to be made by a Super Majority Vote.

The following actions by the Company require the prior approval of the Shareholders by a unanimous vote of Shareholders representing 100% of the share capital of the Company:

- Change of jurisdiction and legal situs of the Company; and
- Increase of the mandatory capital contributions of the Shareholders.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice. At the annual general meeting of shareholders the shareholders shall vote on the approval of the annual statement of accounts and financial statements and such other matters required by law or specified in the convening notice.

Financial Year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year. The first financial year of the Company will start with its incorporation and end on the 31st of December 2013.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office and has the right, at the expense of such Shareholder, to have an independent auditor conduct an audit of the Company.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim dividend distribution. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 19. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by a contribution in cash, which is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of managers at two (2).
2. The following persons are appointed as managers of the Company:
 - Mr. Dirk Ruppert, residing at 21, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg and
 - Mr. Frank Albert, residing at Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz, Austria.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

2stic GmbH, une «corporation» organisée selon le droit de l'Autriche ayant son siège social au AmEisernen Tor 1, 8010 Graz (Austria), («l'associé unique»).

Représentée par Dirk Ruppert, avec adresse personnelle au 21, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés (les associés sont ci-après dénommés les «Associés» et chacun d'eux «l'Associé»), dans la limite de quarante (10) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social l'acquisition, et selon le cas, la cession de participations dans toutes entités à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange, ou de toute autre manière, comme le cas se présentera, vendre, transférer, ou autrement disposer de toutes parts, actions, ou autres titres de participation, obligations, reconnaissances de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques. Elle peut prendre part à la création, le développement, la gestion, le contrôle, la vente ou le transfert de toute société ou entreprise. Elle peut par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou de droits intellectuels de toute nature et origine. La Société peut détenir des intérêts dans des partenariats.

La Société peut s'endetter sous toutes les formes, excepté sous forme d'offres publiques. La Société peut accorder toutes sortes d'aides et d'assistance financière, prêts et lignes de crédit, ou garanties à ses filiales et sociétés affiliées et autres sociétés. La Société n'est pas admise à émettre des titres de dette ou obligations, mais elle peut encourir toutes autres formes d'endettement dans le but de donner de l'assistance financière dans les limites de son objet social. La Société peut également donner des garanties et gages, transférer, grever, ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses avoirs, en vue de garantir ses propres obligations ou celle de toute autre société, et en général, et dans son propre intérêt ou celui de toute autre société ou personne. Pour la clarté il est retenu que la Société ne peut pas effectuer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation à cet effet.

La Société peut en plus acquérir, utiliser et disposer de tous effets immobiliers qu'ils soient situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout pays étranger, et elle peut aussi effectuer ces activités à travers ou de concert avec des sociétés apparentées ou non apparentées avec lesquelles elle se trouve dans des relations de toute sorte de collaboration ou de mise en commun.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, et toutes opérations mobilières ou immobilières. Dans ce contexte la Société peut en particulier effectuer la prestation de tous services techniques et économiques relativement au développement, l'utilisation, la gérance, l'enregistrement, la mise sur le marché et la mise en fonctionnement de jeux électroniques et programmes, que ce soit en ligne et via internet, ou par tout autre moyen de transmission, browsing, diffusion, via câble ou tout autres moyens en fonction du développement de la technique.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourrait être dissolue à chaque moment par une résolution des associées comme requis pour une amende des Articles présents selon les provisions de l'Article 13 sous mentionnées.

Art. 4. Dénomination. La Société aura comme dénomination «2sticS.àr.L».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des Associés prise à la Majorité Qualifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Dans de telles circonstances, la décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des Associés prise à la Majorité Qualifiée.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société et ses associés, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Si une part est détenue par plus d'un propriétaire, les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui en sera le propriétaire légal et qui les représentera auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de l'article 189 de la Loi, qui prévoit notamment que (i) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et (ii) que les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des Associés représentant une Majorité Simple des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été octroyé par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, tout membre du Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président ou par tous les gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président ou par deux gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 13. Décisions des Associés. Dans le cadre des présents statuts, jour ouvrable signifie un jour pendant lequel les banques sont normalement ouvertes au public à Luxembourg, à l'exception des Samedis, Dimanches et jours fériés légaux.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

«Majorité Simple»: Les décisions requérant une majorité simple ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de 50 % du capital social de la Société

«Majorité Qualifiée»: Les décisions requérant une majorité qualifiée ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par la majorité des associés détenant plus des trois quarts du capital social.

Le Conseil de Gérance peut convoquer toutes les assemblées des associés avec préavis écrit de 10 jours ouvrables indiquant la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée à tous les associés. Les assemblées générales extraordinaires seront organisées suite à une demande du Conseil de Gérance ou d'Associés détenant au moins 50 % du capital social de la Société. Si, suite à la demande des Associés, le Conseil de Gérance ne convoque pas une assemblée dans les 20 jours ouvrables de la demande, ces associés pourront convoquer l'assemblée en donnant un préavis écrit d'au moins 15 jours ouvrables à tous les associés, préavis qui devra indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de cette assemblée.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Si l'invitation est lancée par les gérants, elle indiquera dans la mesure du nécessaire l'objet des résolutions et inclura tous les documents nécessaires à la prise de décision. L'assemblée générale des associés sera convoquée par écrit par courrier postal, e-mail ou télécopie, indiquant l'ordre du jour, la date et le lieu et donnant un préavis de 10 jours ouvrables. La date d'envoi de l'invitation et la date de l'assemblée ne sera pas incluse dans le calcul du préavis. Un Associé peut participer au vote en personne ou par procuration, soit lors d'une assemblée soit lors d'une résolution écrite.

Les décisions suivantes requièrent l'approbation préalable des Associés votant à la Majorité Simple:

- nomination, réélection et révocation des gérants;
- adoption des comptes annuels de la Société;
- choix d'un auditeur; et
- toutes autres actions des associés qui ne requièrent pas un vote à la Majorité Qualifiée ou un vote à l'unanimité soit dans les Statuts soit d'après la Loi Luxembourgeoise.

Les décisions suivantes requièrent l'approbation préalable des associés votant à la majorité qualifiée:

- Modification des statuts de la Société, ce qui inclus notamment, sans que cela ait néanmoins un caractère limitatif, l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société; et
- Extension, résiliation, fusion, consolidation, vente de la majorité des actifs de la Société ou liquidation de la Société;
- Toutes autres actions qui sont spécifiquement prévues dans les présents Statuts et qui requièrent un Vote à la Majorité Qualifiée.

Les décisions suivantes requièrent l'approbation préalable des Associés représentant 100 % du capital social de la Société, votant à l'unanimité:

- Changement de juridiction et de nationalité de la Société; et
- Augmentation des contributions obligatoires des Associés.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations. Lors de cette assemblée générale annuelle, les associés se prononceront sur l'approbation des comptes annuels et toutes autres matières requises par la Loi ou indiquées dans la convocation.

Exercice Social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La première année sociale commencera avec l'incorporation de la société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social et a le droit, aux frais de cet associé, de faire auditer les comptes de la Société par un auditeur indépendant.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Distribution de dividendes intérimaires. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- Un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- Il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- La décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés; et
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été libérées et souscrites par l'associé unique par un apport en numéraire, lequel apport se trouve à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Dirk Ruppert, résidant à 21, rue de Crécy L-1364 Luxembourg, Luxembourg; et
 - M. Frank Albert, résidant à Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz, Autriche.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Ruppert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013048269/428.

(130058729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

WGI Warin Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 176.524.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE VINGT-NEUF MARS

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Stéphane WARIN, administrateurs de sociétés, né le 12 avril 1965 à Paris 8^{ème} (France) demeurant 38 rue de Bellevue à 92100 Boulogne Billancourt France; ici représenté par Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, demeurant professionnellement au 7 a Rue des Glacis à L-1628 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 mars 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WGI Warin Global Investments S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de toutes opérations d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, de courtage et plus généralement toute opération de commerce se rapportant à tout objet de collection, pierres précieuses et métaux.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ces soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000.- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 1.000.000.- EUR (UN MILLION D'EUROS), représenté par 10.000 (dix MILLE) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire à la totalité des 310 actions;

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence d'une moitié à savoir à concurrence de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500.- EUR) de sorte que ce montant de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Stéphane WARIN, administrateurs de sociétés, né le 12 avril 1965 à Paris 8^{ème} (France) demeurant 38 rue de Bellevue à 92100 Boulogne Billancourt France.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44906) ayant son siège social 84 Grande Rue à L-1660 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-F. FOUSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2013. Relation: RED/2013/515. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013048261/157.

(130058503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Leudelange Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.165.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Rik VANDENBERGHE de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de M. Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Rik VANDENBERGHE.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Luc VERBEKEN, Jean-Philippe FOHAL et Koen HERMANS (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

D'autre part, l'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société anonyme ING LUXEMBOURG, ayant son siège social sis 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049298/19.

(130060034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Luxembourg Irtys Petroleum Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.697.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013049301/13.

(130059887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Labelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.244.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013049304/12.

(130060417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Labelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.244.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013049305/12.

(130060418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.332,50.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 176.543.

STATUTES

This twenty-eighth day of March two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Herald Aldo Schuurman, attorney at law, with professional address at the office of Van Campen Liem Luxembourg, 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Bamboo Limited Partnership, a limited partnership under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 1592, acting through one of its general partners, ARX Equity Partners Limited, a private company under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 83711 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto. The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a limited liability company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Defined terms and Interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"class of shares" means an entire class of shares of the company other than the HoldCo Exit Shares (as defined below);

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 11.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to the company, includes any (direct or indirect) parent company of the company, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 10.6 and 10.7;

"partial liquidation amount" means, at any given time, the equity available for distribution plus the nominal value of the class of shares to be cancelled, plus a proportional part of the statutory reserve;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts);

"share" means a share in the share capital of the company;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into force of the relevant provisions of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense. The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking. The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twenty-three thousand three hundred thirty-two euros and fifty cents (EUR 23,332.50), divided into two hundred thirty-three million three hundred twenty-five thousand (233,325,000) fully paid shares in registered form as follows:

- two hundred thirty-two million five hundred thousand (232,500,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class A shares (the "Class A Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class B shares (the "Class B Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class C shares (the "Class C Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class D shares (the "Class D Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class E shares (the "Class E Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class F shares (the "Class F Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class G shares (the "Class G Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class H shares (the "Class H Shares");

- seventy-five thousand (75,000) class I shares (the "Class I Shares");
- seventy-five thousand (75,000) class J shares (the "Class J Shares"); and
- seventy-five thousand (75,000) class Z-HC shares (the "HoldCo Exit Shares"), with a nominal value of one hundredth eurocent (EUR 0.0001) each.

3.2 The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them in treasury. Shares may also be repurchased and are liable to be redeemed at the option of the company, at, above or below par. Where shares are to be acquired for value, repurchased or redeemed, the management board shall draw up interim accounts and Article 12.2 shall apply mutatis mutandis. Shares may only be acquired, repurchased or redeemed subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and, except in the case of acquisition for no consideration, at the recommendation of the management board pursuant to a special resolution.

3.4 The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. Repurchased and redeemed shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto shall also be suspended.

3.5 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

Art. 4. Cancellation of classes of shares - Partial liquidation.

4.1 Classes of shares can only be cancelled in reverse alphabetical order; first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on and finally the Class A Shares.

4.2 In the event a class of shares is cancelled, the entire partial liquidation amount at such time, as determined by the management board by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

Art. 5. Register of members, Transfer and Transmission of shares.

5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

5.2 Shares of any class may only be transferred, whether to a member or a non-member, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other class held by the transferring member. Subject to the foregoing, shares are freely transferable among members. Shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been agreed to by special resolution that is carried by members representing at least seventy five per cent (75%) of the share capital. For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

5.3 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing at least seventy-five per cent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

Art. 6. Managers.

6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company.

6.2 Managers are appointed by the general meeting. Managers may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

6.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

6.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is two managers. If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

6.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

6.6 Any and all communications, discussions and resolutions at meetings of the management board must be in English.

6.7 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

6.8 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.8 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

6.9 If the company only has one manager, the manager may take decisions without regard to any of the provisions of these articles relating to management board decision-making.

6.10 To the extent permitted by law, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 7. Representation and Delegation.

7.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

7.2 The management board may delegate any of the powers which are conferred on it (including the power to represent the company) to such person or persons, by such means, to such an extent and on such terms and conditions, as it thinks fit. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 8. Members' reserve power.

8.1 The members may, by ordinary resolution, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 7.

Art. 9. Internal auditors.

9.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be appointed as internal auditor.

9.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Art. 10. General meetings.

10.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

10.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

10.3 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

10.4 Notice of a general meeting must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dialin number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

10.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

10.6 Except where the law otherwise provides, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

10.7 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his votes in writing.

Article 10.6 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 11. Accounting.

11.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

11.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

11.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, repurchased or redeemed, the company shall maintain separate share premium accounts for all classes, and the holders of shares of the relevant classes are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amount standing to their credit. For the avoidance of doubt, quasi-premium shall also be booked to separate class reserve accounts.

Art. 12. Dividends and Other distributions.

12.1 Only the general meeting can declare a final dividend but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

12.2 The management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

12.3 Members participate in the profits of the company by reference to the number of shares they hold. Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

12.4 The members may disapply Article 12.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural basis.

Art. 13. Termination of the company.

13.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

13.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Art. 14. Amendment of articles.

14.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by special resolution.

14.2 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. The following shares are hereby issued and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts:

– two hundred thirty-two million five hundred thousand (232,500,000) ordinary shares, numbered 1 through 232,500,000;

– seventy-five thousand (75,000) class A shares, numbered A-1 through A-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class B shares, numbered B-1 through B-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class C shares, numbered C-1 through C-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class D shares, numbered D-1 through D-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class E shares, numbered E-1 through E-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class F shares, numbered F-1 through F-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class G shares, numbered G-1 through G-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class H shares, numbered H-1 through H-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class I shares, numbered I-1 through I-75,000;

– seventy-five thousand (75,000) class J shares, numbered J-1 through J-75,000; and

– seventy-five thousand (75,000) class Z-HC shares, numbered Z-HC-1 through Z

HC-75,000. Payment was permitted in any currency and an amount of twenty-three thousand three hundred thirty-two euros and fifty cents (EUR 23,332.50) is at the company's disposal.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

3. The registered office of the company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

4. The first managers of the company are:

– ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103336, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, for an indefinite term; and

– Elizabeth Wilhelmina Timmer, born in Zuidelijke IJsselmeerpolders (Netherlands) on the twenty-fourth of July nineteen hundred sixty-five, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, for an indefinite term.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

I, notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat, ayant son adresse professionnelle au cabinet Van Campen Liem Luxembourg, 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Bamboo Limited Partnership, une société en commandite de droit de Jersey, ayant son siège social au bâtiment Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint-Hélier, Jersey JE2 3RT, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 1592, agissant par un de ses commandités, ARX Equity Partners Limited, une société privée de droit de Jersey, ayant son siège social au bâtiment Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint-Hélier, Jersey JE2 3RT, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 83711 (le «Fondateur»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné, et la procuration donnée au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et est annexée aux présentes. Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivantes:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définition des termes et Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement: «associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 11.2;

«catégorie de parts sociales» signifie l'intégralité d'une catégorie de parts sociales de la société autre que les Parts d'une Sortie d'HoldCo (définie ci-après);

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«montant de liquidation partielle» signifie, à un moment donné, les capitaux propres distribuables plus la valeur nominale de la catégorie de parts sociales à annuler, plus une part proportionnelle de la réserve légale;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«quasi-prime d'émission» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 10.6 et 10.7;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos de la société, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de la société, avec ou sans personnalité juridique, et de toute filiale (directe ou indirecte) de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de l'entrée en vigueur des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination, Objet, Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à vingt-trois mille trois cent trente-deux euros et cinquante centimes (23.332,50 EUR), divisé en deux cent trente-trois million trois cent vingt-cinq mille (233.325.000) parts sociales nominatives entièrement libérées comme suit:

- deux cent trente-deux million cinq cent mille (232.500.000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie I (les «Parts de Catégorie I»);
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie J (les «Parts de Catégorie J»); et
 - soixante-quinze (75.000) parts de catégorie Z-HC (les «Parts d'une Sortie d'HoldCo»),
- d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune.

3.2 Les droits et obligations attachés aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des présents statuts.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Les parts sociales peuvent également être rachetées et sont aussi susceptibles d'amortissement au gré de la société, par voie de remboursement au pair ou au-dessus ou au-dessous du pair. Lorsque les parts sociales seront acquises à titre onéreux, rachetées ou amorties, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 12.2 est applicable par analogie. Les parts sociales ne peuvent être acquises, rachetées ou amorties que sous réserve de et conformément

à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et, sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, sur recommandation du conseil de gérance par une résolution spéciale.

3.4 Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, les parts sociales rachetées ou amorties sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, tous les droits attachés à celles-ci seront également suspendus.

3.5 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

Art. 4. Annulation des catégories de parts sociales - Liquidation partielle.

4.1 L'annulation des catégories de parts sociales peut seulement être effectuée dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les parts sociales de Catégorie J, ensuite les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite et finalement les Parts Sociales de Catégorie A.

4.2 Dans le cas d'une annulation d'une catégorie de parts sociales, la totalité du montant de liquidation partielle au moment de l'annulation, déterminé par le conseil de gérance selon des comptes intérimaires préparés à cette occasion, doit être versé aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

Art. 5. Registre d'associés, Cession et Transmission de parts sociales.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

5.2 Les parts sociales d'une catégorie peuvent être cédées, que ce soit à un associé ou à un non-associé, seulement en même temps que le nombre proportionnel de parts sociales de chaque autre catégorie détenues par l'associé cédant. Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

5.3 Si les parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

Art. 6. Gérants.

6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

6.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

6.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les gérants restants seront ou le gérant restant sera chargé(s) de l'administration de la société.

6.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf décision contraire il est de deux gérants. Si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

6.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

6.6 Toutes les communications, discussions et résolutions aux réunions du conseil de gérance doivent être en anglais.

6.7 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées. Aucun n'aura de voix prépondérante.

6.8 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 6.8 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme

d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

6.9 Si la société n'a qu'un seul gérant, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des présents statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

6.10 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 7. Représentation et Délégation.

7.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

7.2 Le conseil de gérance peut déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés (y compris le pouvoir de représenter la société) à toute personne ou personnes, par tous moyens, dans les limites de ceux-ci et selon les modalités et conditions, qu'il juge appropriés. Toute telle délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 8. Pouvoir de réserve des associés.

8.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

8.2 Aucune telle résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve de et conformément à l'Article 7.

Art. 9. Commissaires aux comptes.

9.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être commissaire aux comptes.

9.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Art. 10. Assemblées générales.

10.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

10.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

10.3 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

(a) tous les associés et tous les gérants;

(b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et

(c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

10.4 Une notification à une assemblée générale doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;

(b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et

(c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

10.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

10.6 Sauf dispositions légales contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des voix exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

10.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 10.6 ci-dessus est applicable par analogie.

Art. 11. Comptabilité.

11.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

11.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

11.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, rachetées ou amorties, la société devra tenir des comptes de primes d'émission distincts pour toutes les catégories. Les détenteurs de parts des catégories concernées auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts. Pour éviter tout malentendu, quasi-prime d'émission soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 12. Dividendes et Autres distributions.

12.1 Seule l'assemblée générale peut déclarer un dividende final mais un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

12.2 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

12.3 Les associés participent aux bénéfices de la société par rapport aux nombres de parts sociales détenues. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

12.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 12.3 par résolution unanime à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle, du partage des bénéfices ou des pertes de la société

Art. 13. Différentes manières dont finit la société.

13.1 La société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale.

13.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Art. 14. Modification des statuts.

14.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale.

14.2 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Enfin, le comparant, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Les parts sociales suivant sont émises et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société:

- deux cent trente-deux million cinq cent mille (232.500.000) parts ordinaires, numérotées de 1 à 232.500.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie A, numérotées de A-1 à A-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie B, numérotées de B-1 à B-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie C, numérotées de C-1 à C-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie D, numérotées de D-1 à D-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie E, numérotées de E-1 à E-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie F, numérotées de F-1 à F-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie G, numérotées de G-1 à G-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie H, numérotées de H-1 à H-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie I, numérotées de I-1 à I-75.000;
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie J, numérotées de J-1 à J-75.000; et
- soixante-quinze (75.000) parts de catégorie Z-HC, numérotées de Z-HC-1 à Z-HC-75.000.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de vingt-trois mille trois cent trente-deux euros et cinquante centimes (23.332,50 EUR) est à la disposition de la société

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille treize.

3. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, pour un temps sans limitation de durée; et

- Elizabeth Wilhelmina Timmer, née à Zuidelijke IJsselmeerpolders (Pays-Bas) le vingt-quatre juillet mille neuf cent soixante-cinq, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, pour un temps sans limitation de durée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Moi, notaire, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande du comparant, celui-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013047846/552.

(130058748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Labelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.244.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013049306/12.

(130060419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 16 AVRIL 2013

Messieurs Jacques ELVINGER, résidant professionnellement au 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Evaggelos KALOMALLOS, résidant professionnellement au 20 Amalia Ave & Souri 5, GR-10557 Athènes, Vassilios DAMOURAS, résidant professionnellement au 3 Korai Street, GR-10564 Athènes et Monsieur Hercules BAMPLEKOS, résidant professionnellement 75, Vas. Sofia Street, GR-115 21 Athènes sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

PRICEWATERHOUSECOOPERS, Luxembourg, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013049415/18.

(130060481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Private Opportunities (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.103.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 15 avril 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Alain Steichen en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 avril 2013.
- la nomination avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 15 avril 2013, composé comme suit:

- Dominique LE GAL, Gérant
- Maxime NINO, Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Michelle BARONE, Gérant
- Umit ALPTUNA, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2013049406/23.

(130060140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Paca Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013049407/10.

(130060018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Advantage, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 53.801.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated April 2nd, 2013

- Re-appointment of the Directors for the ensuing year:

Messrs: Francesco CONFUORTI, Chairman

Giuseppe CONFUORTI

Silvestro MARISCALCO INTURRETTA

- Re-appointment of the authorized independent auditor, Deloitte S.A., for a new period of one year.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 2 avril 2013

- De renouveler les administrateurs pour l'exercice social suivant:

Messieurs: Francesco CONFUORTI, Président

Giuseppe CONFUORTI

Silvestro MARISCALCO INTURRETTA

- De renouveler Deloitte S.A en tant que réviseur d'entreprise indépendant pour une nouvelle période d'un an.

Pour ADVANTAGE SICAV

Référence de publication: 2013049618/21.

(130061412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Acres 1010, Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 117.497.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2012 que:

- Monsieur Bertrand MICHELS est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 avril 2013 que:

- La société AUDITEURS ASSOCIES est révoquée en tant que Commissaire de la Société avec effet rétroactif au 8 octobre 2012.

- La société anonyme de droit luxembourgeois LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faïencerie, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797 est nommée en tant que Commissaire de la Société pour un mandat d'une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013049615/22.

(130060716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Alma Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 159.458.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 17 avril 2013 à 15h00

Résolution 4:

L'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat des administrateurs en fonction, soit:

- Mr Andreas Lehmann, résidant professionnellement au 17 Argyll road, London, W87DA
 - Mr Henri Vernhes, résidant professionnellement au 83 avenue Marceau, F-75116 Paris
 - Mr Vincent Dron, résidant professionnellement au 83 avenue Marceau, F-75116 Paris
 - Mr Jean de Courrèges résidant professionnellement au 25B Bvd Royal, L-2449 Luxembourg
 - Mr Gilles Dupin résidant professionnellement au 15 rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg
- pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Résolution 5:

L'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013049608/22.

(130061236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

6543 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 81.628.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013049537/10.

(130060204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

F.02 Masterbuilders, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.902.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de toutes ses 51 parts sociales de la société par Monsieur Steve Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig, à Monsieur Stéphane Gillet, né à Luxembourg, le 20 août 1977, demeurant à L-7533 Mersch, 9, Place de l'Eglise. Suite à cette cession, le susdit Steve Molitor détient 0 part sociale et le susdit Stéphane Gillet en détient 80.

2) Démission du susdit Steve Molitor, aux fonctions de gérant technique de la société, à compter du 11 avril 2013,

3) Démission dusdit Stéphane Gillet, aux fonctions de gérant administratif de la société, à compter du 11 avril 2013,

4) Nomination dusdit Stéphane Gillet aux fonctions de gérant technique à compter du 12 avril 2013.

5) Nomination de Monsieur Alain Weyrich, né à Luxembourg, le 4 janvier 1966, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen, aux fonctions de gérant administratif, à compter du 12 avril 2013.

6) Nomination de Monsieur Kim Rollinger, né à Luxembourg, le 17 octobre 1983, demeurant à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg, aux fonctions de gérant administratif à compter du 12 avril 2013.

7) Les mandats restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

8) La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Wickrange, le 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013049581/27.

(130060236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ze Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8184 Kopstal, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049534/9.

(130060346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

MH Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.720.

Assemblée générale extraordinaire

A la date du 1^{er} janvier 2013 Monsieur Marc HOFFMANN, né le 29 janvier 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte (actionnaire à 50% de MH Concept SARL), Madame Sandrine NOËL, née le 9 octobre 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte (actionnaire à 50% de MH Concept SARL) et Monsieur Jean-Claude REDING, né le 23 août 1973, demeurant à L-7338 Heisdorf 13, rue des Vergers (gérant technique de MH Concept SARL) se sont réunis dans une assemblée générale extraordinaire afin de prendre les décisions suivantes:

- M. Jean-Claude Reding démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique de la société MH Concept SARL.

- M. Marc Hoffmann devient gérant technique de la société MH Concept SARL à partir de la date du 1^{er} janvier 2013.

- M. Marc Hoffmann reste aussi gérant administratif de la société MH Concept SARL.

Fait en triple exemplaires à Gonderange, le 1^{er} janvier 2013.

Marc HOFFMANN / Sandrine NOËL /
Jean Claude REDING.

Référence de publication: 2013049590/18.

(130060156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société le 29 mars 2013

Le Conseil d'administration de la Société a co-opté en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- M. Christophe Vulliez, employé privé, né le 12 mai 1975 à Versailles (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France

(en remplacement de Mme. Cécile Mayer-Lévi démissionnaire au 8 mars 2013).

Le Conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Simon Barnes, M. Alain Nicolai, M. Christophe Vulliez, M. Olivier Berment, M. Ian Kent et Mme. Jennifer Ferrand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013049575/20.

(130060520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société le 29 mars 2013

Le Conseil d'administration de la Société a co-opté en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- M. Christophe Vulliez, employé privé, né le 12 mai 1975 à Versailles (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France

(en remplacement de Mme. Cécile Levi démissionnaire au 8 mars 2013).

Le Conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Simon Barnes, M. Alain Nicolai, M. Christophe Vulliez, M. Olivier Berment, M. Ian Kent et Mme. Jennifer Ferrand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013049574/20.

(130060516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

En date du 20 mars 2013, ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Mumbach, Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 47.771, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013049582/14.

(130060503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Millersfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 157.641.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2011, déposés au RCS Luxembourg le 04 avril 2012, référence L120054405.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049331/11.

(130060386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Lux-Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 176.412.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1. Herr Gerd BENZMÜLLER, Elektromeister, geboren in D-Saarburg am 23. März 1971, wohnhaft in D-54441 Ockfen, Hauptstrasse 53;
2. Herr Rainer BERWEILER, Elektrotechniker, geboren in D-Trier am 12. August 1966, wohnhaft in D-54338 Schweich, Bahnhofstrasse 23a;
3. Herr Markus SCHMITT, Elektroinstallateur, geboren in D-Trier am 29. November 1966, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Saarkberg 28.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten, und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft sind Elektrikerarbeiten für Privat-, Geschäfts- und Industriekundschaft, sowie Ein- und Verkauf, Planung und Erstellung von Elektroanlagen aller Art.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet «Lux-Power S.à r.l.».

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Gerd BENZMÜLLER, vorgenannt, fünfundvierzig Anteile	45
2) an Herrn Rainer BERWEILER, vorgenannt, fünfundvierzig Anteile	45
3) an Herrn Markus SCHMITT, vorgenannt, zehn Anteile	10
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandats fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2013.

Feststellung.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6871 Wecker, 2, op Huefdreich festgesetzt.

2) Herr Rainer BERWEILER, vorgenannt, wird, für eine unbestimmte Dauer, zum administrativen Geschäftsführer, und Herr Gerd BENZMÜLLER, vorgenannt, für eine unbestimmte Dauer, zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Lux-Power S.à r.l.“ ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BENZMÜLLER, R. BERWEILER, M. SCHMITT, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2013. Relation: GRE/2013/1329. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 8. April 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013046227/157.

(130056126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Muiris SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg E 5.049.

STATUTS

Les soussignés:

1) Monsieur Eric ISAAC, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 1^{er} février 1942, demeurant 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort et

2) Madame Enid MUIRHEAD, née à Dartford, Royaume Uni, le 17 mars 1942, demeurant 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de MUIRIS SCI.

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2013. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-). Il est représenté par deux cent quatre-vingts (280) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Eric ISAAC, préqualifié est propriétaire de cent quarante (140) parts sociales;

2) Madame Enid Muirhead, préqualifiée est propriétaire de cent quarante (140) parts sociales.

Au total: deux cent quatre-vingts (280) parts sociales.

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de 280.000 EUR se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés et leurs descendants en ligne directe. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

En cas de décès d'un des associés, les parts sont librement transférables au conjoint et aux descendants en ligne directe de l'associé visé.

Art. 7. Toutes les décisions des associés doivent être prises à l'unanimité.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 9. Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Ces héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixes dans l'acte de nomination.

Art. 13. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

Gérance

Les associés conviennent de nommer comme gérants de la société Monsieur Eric Isaac et Madame Enid Muirhead, préqualifiés. Ils ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046301/58.

(130056313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Scandinavian SP S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.939.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

SPP (GENERAL PARTNER) LIMITED, eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 55, Baker Street, London W1U 7EU, eingetragen im Gesellschaftsregister vom England und Wales unter Nummer 4867229, „General Partner“ des SCANDINAVIAN STRATEGIC PROPERTY FUND LP, Gesellschaftsnummer LP009365,

„die Komparentin“

hier vertreten durch Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

„der Bevollmächtigte“

Die oben geführte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Scandinavian SP S.à r.l.“ in liquidation, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 135939, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet wurde am 24. Januar 2008 laut Urkunde aufgenommen durch Me Gérard LECUIT, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 539 vom 4. März 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 5. März 2008, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 926 vom 15. April 2008;

- Dass laut Urkunde des Notars Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg vom 13. März 2013, noch nicht veröffentlicht im „Memorial C Recueil des Sociétés et Associations“, wurde die Gesellschaft in Liquidation gesetzt.

- Dass Gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 20. März 2013 wurde CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l. zum Prüfungskommissar ernannt.

- Dass sie einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt einstimmig den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Geschäftsführern, dem Liquidator und dem Prüfungskommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für ihre Tätigkeit zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass die Liquidation abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft nicht mehr besteht.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, dass die Gesellschaftsakten während fünf Jahren am Sitz der CF Corporate Services hinterlegt und aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernannt CF Corporate Services als Bevollmächtigten für die endgültige Abwicklung der Gesellschaftskonten und für die Erfüllung sämtlicher Formalitäten.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieser Urkunde an den Bevollmächtigten der Komparentin, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

SPP (GENERAL PARTNER) LIMITED, a private limited company, with registered office at 55, Baker Street, London W1U 7EU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4867229, acting as General Partner of SCANDINAVIAN STRATEGIC PROPERTY FUND LP, company number LP009365,

"the principal"

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

"the proxyholder"

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

The principal, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to state:

- That the limited liability company "Scandinavian SP S.à r.l.", in liquidation, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135939, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on 24 January 2008, pursuant to a deed drawn-up by Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 539 of 4 March 2008. The Articles of Association have been amended on 5 March 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 926 of 15 April 2008.

- That the Company has been put into liquidation on 13 March 2013 pursuant to a deed drawn-up by Me Carlo WERSANDT, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations";

- That CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal on 20 March 2013.

- That it is the sole member of the above mentioned company and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member, having taken notice of the report of the auditor to liquidation, approves the said report.

62684

Second resolution

The sole member gives full discharge to the managers, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The sole member pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The sole member decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited with CF Corporate Services during the legal period of five years.

Fifth resolution

The sole member decides to grant all powers to CF Corporate Services in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfillment of all formalities.

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 950,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same principal and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Marc ALBERTUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2013. Relation GRE/2013/1407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 10. April 2013.

Référence de publication: 2013046402/111.

(130056658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Ferrari Fans Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 2.377.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 21.03.2007, à 20.00 hrs nous avons lors d'une assemblée générale extraordinaire pris les décisions suivantes:

1. Le Ferrari Fans Club sera dissout avec effet immédiat, c.à.d. le 21.03.2007.

2. La somme d'argent à disposition dans la caisse du club a alors été répartie par le trésorier en faisant des dons à des associations caritatives tel que le stipule les statuts.

Le solde est donc liquidé et clôturé.

MONTE Vincenzo / MASTRANGELO Sebastiano /
HAFNER Patrice / SCHNEIDER Sosthène.

Référence de publication: 2013037321/14.

(130045373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Oxmosis, Société Anonyme.

Siège social: L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frènes.

R.C.S. Luxembourg B 149.594.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013037732/14.

(130045884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Les Résidences d'Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 135.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour la société
Jean-Michel Dangis
Comptable

Référence de publication: 2013049311/13.

(130060225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Platinum Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.741.

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PLATINUM PROPETIES S.A.», ayant son siège social à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.741, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2011, numéro 2826.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric REICHLING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aisdall;

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, Rue des Maraichers;

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
- 2.- Modification afférente de l'article 2 (paragraphe 1) des statuts.
- 3.- Modification de l'article 6 (dernier paragraphe) des statuts.
- 4.- Acceptation de la démission de Monsieur Jeannot Bei en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet au 18 février 2013 et décharge à lui accorder.
- 5.- Fixation du nombre d'administrateurs à quatre.

6.- Nomination de Messieurs Gilbert Thibo et Bernardo Olmedo Ortega en qualité d'administrateurs de la catégorie A. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la société de l'an deux mil dix-sept.

7.- Nomination de Monsieur Frédéric Reichling en qualité d'administrateur délégué.

8.- Nomination de Monsieur Bernardo Olmedo Ortega président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Frédéric Reichling.

9.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 (dernier paragraphe) des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 6. (Dernier paragraphe).** En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à l'unanimité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jeannot Bei en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet au 18 février 2013 et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre et de nommer en conséquence Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall et Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun, Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, Rue des Maraichers en qualité d'administrateurs de la catégorie A.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'an deux mil dix-sept.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen en qualité d'administrateur délégué.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bernardo Olmedo Ortega, prénommé, président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Frédéric Reichling.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilbert Thibo, Bernard Olmedo, Frédéric Reichling, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2013. LAC / 2013 / 12005. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037768/94.

(130045922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**1stAMG S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Third Millennium Finance S.A.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Third Millennium Finance S.A.» avec siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 143.838, constituée en date du 2 décembre 2008, par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial C 163 du 24 janvier 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en «1stAMG S.A.»;
- 2.- Modification afférente de l'article 1 des Statuts

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «1stAMG S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution l'article un des statuts est à lire comme suite:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société en a forme d'une société anonyme sous la dénomination de «1stAMG S.A.» (ci-après, la «Société») ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, (ci-après, la «Loi sur la Titrisation de 2004»).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. LAC/2013/15253. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046456/53.

(130056399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2004

- L'associé unique de la société a décidé lors de la réunion du 26 mars 2013 de nommer Monsieur Luc Leroi, né le 26 octobre 1965 à Rocourt (Belgique) demeurant à 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen (Luxembourg), gérant de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'associé unique de la société a accepté lors de sa réunion du 27 mars 2013 la démission de Monsieur Christian Ribeyrolle en sa qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TEMBEC LUXEMBOURG S.à r.l.*

Référence de publication: 2013049482/15.

(130059901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Fondation Recherche sur le Sida, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 52.

Comptes de l'exercice 2012

Recettes		Dépenses	
Dons à la Fondation	26 548,70 €	Frais de salaires	36 376,02 €
Remboursement excédant TVA	14 979,33 €	Frais de TVA	25 500,00 €
Annulation frais de compte	5,40 €	Frais de fonctionnement de la Fondation .	29,10 €
Subsides des administrations communales	2 480,00 €	Frais de formation continue	1 035,56 €
Intérêts	957,45 €		
Avoir en caisse au 01 janvier 2012	509 560,03 €	Avoir en caisse au 31 décembre 2012 . . .	491 590,23 €
	<u>554 530,91 €</u>		<u>554 530,91 €</u>

Budget de l'exercice 2013

Soutien à des projets de recherche	200 000,00 €
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	20 000,00 €
Frais d'honoraires	20 000,00 €
Frais de formation continue	15 000,00 €
Frais de fonctionnement de la Fondation Recherche sur le S.I.D.A.	1 000,00 €
	<u>256 000,00 €</u>

Pour le Conseil d'Administration

Robert Hemmer / Pierre Kirpach

Président / Trésorier

Référence de publication: 2013045546/28.

(130055788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.